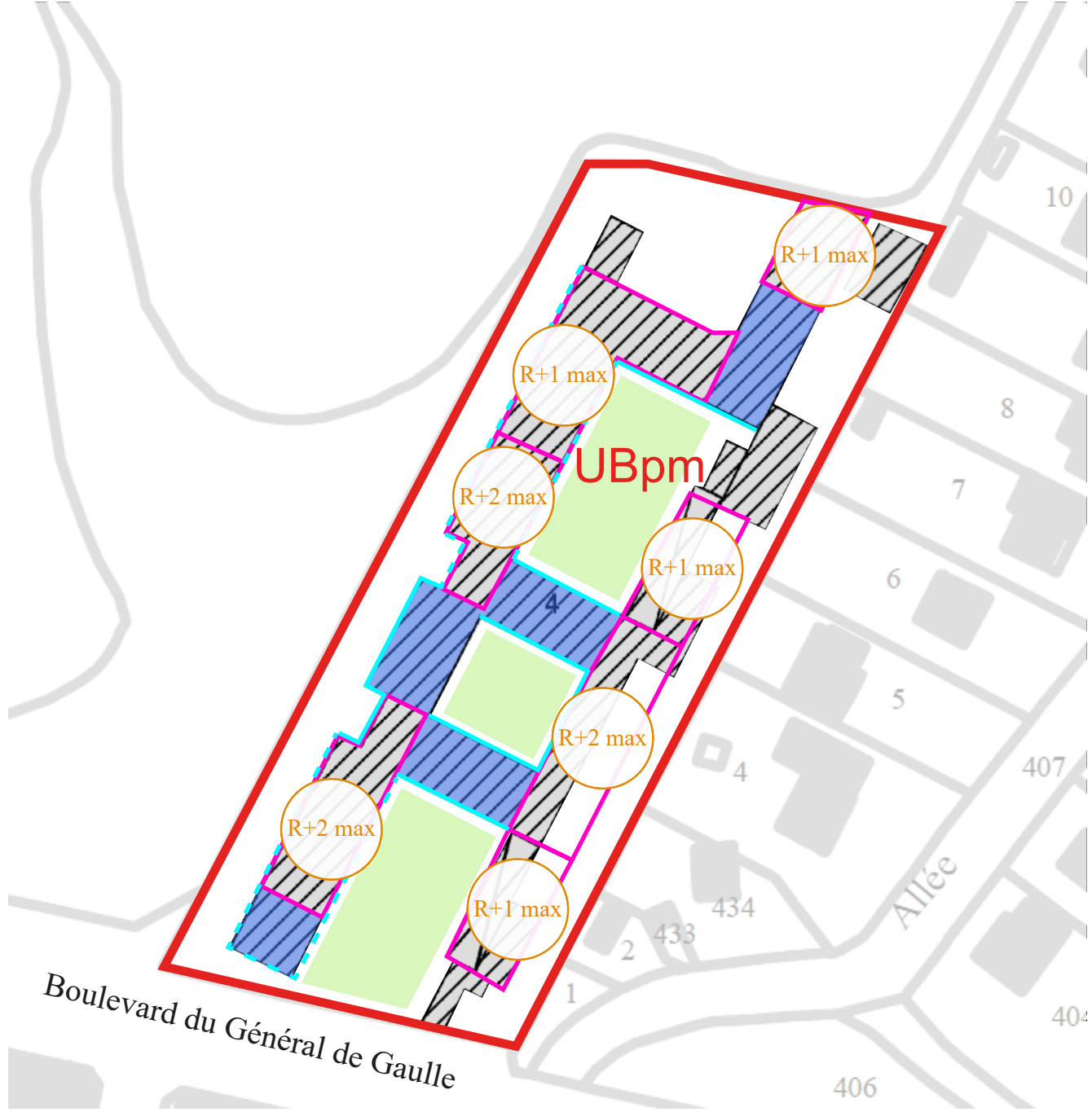




- LEGENDE
-  Limite de zone
 -  Polygones d'implantation des surélévations ou constructions
 -  Hauteur possible en cas de surélévations ou constructions
 -  Maintien du gabarit obligatoire
 -  Façade à maintenir
 -  Soubassement à maintenir (rez-de-chaussée)
 -  Cour à maintenir et à mettre en valeur

PLU révisé approuvé en date du
26 Juin 2019 par délibération du
Conseil Municipal



Révision du PLU

Plan de zonage n°3

